

Division des Ressources Humaines et des
Emplois du 1^{er} degré

Cheffe de division :
Claudie David

Affaire suivie par :
Séverine Richard
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

Tél : 04 66 49 51 13
Mél : severine.richard@ac-montpellier.fr

3 rue Chanteronne CS 80022
48009 Mende cedex

Mende, le 23 mars 2023

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1^{er} degré
s/c de Mesdames les inspectrices de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT directs - rentrée 2023

Réf : - B.O.E.N. spécial n°6 du 28 octobre 2021

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande de départ du département de la Lozère (**EXEAT**) au titre de la rentrée 2023.

Date limite de réception des demandes à la DSDEN de la Lozère
(par la voie hiérarchique) :
Mercredi 17 mai 2023

Les dossiers de demande d'EXEAT devront comporter les pièces suivantes :

- 1- **Un courrier manuscrit et motivé de l'intéressé adressé à Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Lozère.**
La fiche de renseignements en annexe dûment complétée.

En fonction de la nature de la demande, des pièces complémentaires, énumérées ci-dessous, devront être fournies.

Demande au titre du rapprochement de conjoint :

Concernant la situation familiale ou civile :

- Agent marié avant le 1er janvier 2023 :
 - copie du livret de famille.
- Agent pacsé avant le 1er janvier 2023 :
 - copie de l'engagement dans les liens de PACS (moins de 3 mois),
 - extrait d'acte de naissance récent où est indiquée la mention du PACS.
- Agent ni marié, ni pacsé ayant un enfant en commun :
 - copie du livret de famille.
- Agent ni marié, ni pacsé allant avoir un enfant en commun :
 - attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/05/2023 et/ou certificat de grossesse.
- Agent ayant un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2023 :
 - copie du livret de famille.
- Agent allant avoir un enfant :
 - certificat de grossesse et/ou attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/05/2023.



Concernant la situation professionnelle du conjoint :

- Pour les conjoints employés dans le secteur privé :
 - attestation de l'employeur datant de moins d'un mois précisant la date d'embauche, le lieu d'exercice et l'activité professionnelle du conjoint ou la copie du contrat de travail,
 - copie des deux derniers bulletins de salaire.
- Pour les personnels de l'éducation nationale :
 - attestation d'exercice (procès-verbal d'installation, arrêté d'affectation),
 - copie des deux derniers bulletins de salaire.
- Pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs :
 - attestation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,
 - pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif.
- Pour les professions libérales :
 - attestation d'inscription à l'URSSAF,
 - justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
- Pour les conjoints en formation professionnelle :
 - copie du contrat d'engagement précisant la date de début de formation et la durée,
 - copie des bulletins de salaire correspondants.
- Pour les conjoints mutés ou débutant l'activité au plus tard le 1er septembre 2023 :
 - attestation de mutation mentionnant la date et le lieu de la future résidence professionnelle.

Demande au titre de l'autorité parentale conjointe :

- Agent ayant un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2023 ou un ou plusieurs enfants à naître avant le 01/09/2023 :
 - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
 - déclaration de grossesse.
- Agent exerçant l'autorité parentale dans le cadre d'une garde partagée, alternée ou du droit de visite :
 - décision de justice concernant la résidence de l'enfant,
 - décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement,
 - pièce justificative concernant le poste sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent ou certificat de scolarité de l'enfant).

Demande au titre du handicap :

- attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé en cours de validité de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant reconnu handicapé ou malade,
- justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée (sous pli confidentiel).

Demande au titre d'une situation médicale et/ou sociale difficile :

L'enseignant transmettra les justificatifs nécessaires à l'établissement d'un bilan social et/ou médical sous pli confidentiel adressé au docteur Augé, médecin de prévention, ou à Madame Tamagna, assistante sociale, selon la situation.



2- La demande écrite d'INEAT à destination du directeur académique des services de l'éducation nationale du (des) département(s) sollicité(s).

Il convient de produire un dossier par département sollicité.

ATTENTION :

- **Se renseigner auprès des services de chaque département pour connaître la date limite de dépôt du dossier et la liste des pièces à fournir.**
- **Aucune demande d'INEAT ne doit être envoyée directement au département d'accueil. Le service DRHE de la DSDEN 48 transmettra les demandes aux départements sollicités.**

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.



Alexandre Falco

Fiche de renseignements à compléter et à retourner à la DSDEN de la Lozère accompagnée des pièces justificatives précisées dans la circulaire départementale
pour le mercredi 17 mai 2023, délai de rigueur

DEMANDE EXEAT

NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE FAMILLE (en majuscules) :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro NUMEN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Département d'exercice :

Situation de famille :

Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e)

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale

Adresse actuelle N° de téléphone

Adresse en Lozère N° de téléphone

MOTIF DE LA DEMANDE

- Au titre du rapprochement de conjoint
Au titre de l'autorité parentale conjointe
Au titre du handicap
Au titre d'une situation médicale et/ou sociale difficile

SITUATION PROFESSIONNELLE

GRADE : INSTITUTEUR PROFESSEUR DES ECOLES PES Echelon au

FONCTION : Adjoint Directeur

Enseignant spécialisé (à préciser) Autre (à préciser)

POSITION : Activité Disponibilité Détachement

Congé parental ou congé de présence parentale Depuis le

Demande de travail à temps partiel pour l'année scolaire 2023/2024 : oui non

Quotité demandée :

Participation aux permutations informatisées : oui non Barème :

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exéat et de l'inéat à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

A _____, le _____

Signature :